



## Nature et périodes des principales évaluations retenues pour l'année scolaire 2023-2024

Information aux parents  
DOCUMENT À CONSERVER

**Classes de :** Préscolaire 5 ans

**Titulaires :** Julie-Caroline Dumont, Laurie Gilbert-Hamel, Rosalie Audet-Boucher

À l'éducation préscolaire, conformément au régime pédagogique, les résultats sont transmis dans les bulletins sous forme de constats. Ceux-ci indiquent, pour les différents domaines de développement, l'état de développement des compétences ayant fait l'objet d'une évaluation. Le dernier bulletin de l'année scolaire fournit un bilan en indiquant l'état de développement atteint par l'élève pour chacune des compétences.

**Constats :** L'élève se développe très bien au regard de la compétence visée.  
L'élève se développe adéquatement au regard de la compétence visée.  
L'élève se développe avec certaines difficultés au regard de la compétence visée.  
L'élève se développe avec des difficultés importantes au regard de la compétence visée.

Les domaines de développement et les compétences sont présentés ci-dessous.

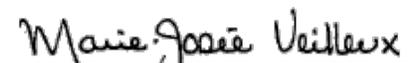
Domaines de développement	Compétences
<ul style="list-style-type: none"><li>• Physique et moteur</li><li>• Affectif</li><li>• Social</li><li>• Langagier</li><li>• Cognitif</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accroître son développement physique et moteur</li><li>• Construire sa conscience de soi</li><li>• Vivre des relations harmonieuses avec les autres</li><li>• Communiquer à l'oral et à l'écrit</li><li>• Découvrir le monde qui l'entoure</li></ul>

Dans le programme d'éducation préscolaire, des éléments d'observation ont été retenus pour chacune des composantes des compétences et sont fournis à titre d'exemples pour guider les observations au regard des différents domaines de développement. Ces éléments d'observation reposent sur des manifestations ou encore des faits vécus dans la classe qui permettent à l'élève de développer des attitudes, des comportements, des démarches et des stratégies, de réaliser des apprentissages et d'acquérir des connaissances. L'analyse et l'interprétation des observations recueillies permettent à l'enseignante ou à l'enseignant de décrire le cheminement de l'élève et de porter un jugement sur son développement dans les communications aux parents.

<b>Communications officielles de l'année</b>	
<b>Première communication écrite</b>	Vous recevrez une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant <b><u>le 12 octobre 2023</u></b> .
<b>Premier bulletin</b>	Le premier bulletin vous sera remis au cours de la <b>rencontre du 16 novembre 2023</b> . Ce bulletin couvrira la <b>période du 29 août au 10 novembre</b> . Il sera <b>disponible sur le portail Mozaik à partir du 17 novembre 2023</b> .
<b>Deuxième bulletin</b>	Le deuxième bulletin sera <b>disponible sur le portail Mozaik dans la semaine du 4 mars 2024</b> . Ce bulletin couvrira la <b>période du 13 novembre au 23 février</b> .
<b>Troisième bulletin</b>	Le troisième bulletin sera <b>disponible sur le portail Mozaik à partir du 3 juillet 2021</b> . Il couvrira la <b>période s'échelonnant du 26 février au 21 juin</b> . C'est dans ce troisième bulletin que sera communiquée la décision de classement de votre enfant pour l'année scolaire 2023-2024.

En tout temps, si vous avez besoin d'obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation de votre enfant, nous vous invitons à communiquer avec le personnel enseignant de l'école.

Soyez assuré de toute l'attention que nous portons à la qualité de la communication avec les parents de nos élèves. Nous souhaitons que ces quelques informations vous permettent de suivre le cheminement scolaire de votre enfant et de l'aider en conséquence.

  
Marie-Josée Veilleux, directrice

### **PRÉCISIONS IMPORTANTES**

#### **PRÉCISIONS CONCERNANT LES ABSENCES POUR VOYAGE, SPORT ET LOISIRS FAMILIAUX**

Les absences pour voyage, sport ou loisirs familiaux ne sont pas considérées par l'école comme des absences pour cause de force majeure comme le seraient une maladie et le décès d'un proche, par exemple. Cependant, si un élève doit s'absenter pour partir en voyage, pour le sport ou des loisirs familiaux durant des jours de classe, les parents doivent éviter certaines périodes de l'année. Par exemple, novembre, mi-janvier à la mi-février, mai et juin sont à éviter, car ce sont des mois plus propices aux évaluations. Les parents doivent également prendre rendez-vous avec la direction de l'école **AVANT** de planifier leur voyage.

Parfois, pour ce genre d'absences, les enseignants reçoivent de la part des parents des demandes de travaux, de leçons et de devoirs. Comme l'enseignement en classe peut varier d'une journée à l'autre tant au niveau des apprentissages que des évaluations, il est difficile pour l'enseignant de fournir à l'avance les éléments précis qui seront enseignés et évalués. De surcroît, l'enseignant ne peut prendre du temps supplémentaire pour préparer un enseignement différencié pour tous les élèves qui s'absentent pour ces mêmes motifs. De plus, l'enseignant n'est pas tenu d'offrir de la récupération supplémentaire à la suite de ce type d'absence.

En ce qui concerne les évaluations, elles ne sont pas systématiquement reprises. Il est important de souligner que puisque certaines d'entre elles demandent la supervision de l'enseignant, il est généralement impossible de les faire reprendre. À ce moment, la note qui sera attribuée au bulletin sera établie en fonction des résultats des travaux et des autres évaluations réalisés en cours d'étape.